



DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LES RÈGLEMENTS 526.19.1-2025 ET 526.19.2-2025

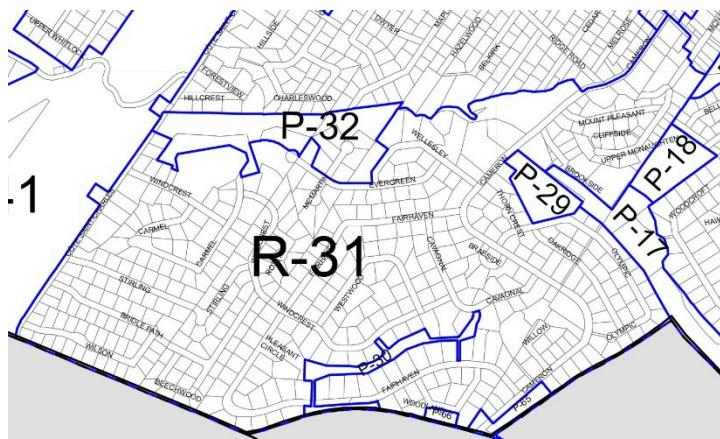
Le 4 août 2025, le conseiller Douglas Smith a officiellement présenté le règlement 526.19-2025 visant à modifier le règlement de zonage afin de modifier les dispositions en lien avec les unités de climatisation et thermopompes. Le conseil a adopté une version projet du règlement lors de cette séance.

Une consultation publique sur le projet de règlement a eu lieu le 14 août 2025, permettant aux citoyens de s'informer et de formuler leurs commentaires.

Comme ce règlement est assujetti à l'approbation par voie référendaire et qu'une demande d'ouverture d'un registre référendaire a été reçue pour la zone R-31, le règlement doit suivre le processus référendaire.

Pour cette raison, le projet de règlement initial sera scindé en deux projets de règlement distincts :

1. **Règlement 526.19.1-2025** visant à modifier le règlement de zonage afin de modifier les dispositions en lien avec les unités de climatisation et thermopompes dans la zone R-31. Ce projet de règlement est assujetti au processus d'approbation par voie référendaire.



2. **Règlement 526.19.2-2025** visant à modifier le règlement de zonage afin de modifier les dispositions en lien avec les unités de climatisation et thermopompes. Ce projet de règlement n'est **pas assujetti** à l'approbation par voie référendaire, puisqu'aucune demande d'ouverture d'un registre référendaire n'a été reçue pour les autres zones.